



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 43 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : Mme Oksana **Boiko** (Ukraine)

1. À sa 19^e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Commission a examiné la question en même temps que le point 105 intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant » à ses 17^e à 21^e séances, les 11, 14, 15 et 16 octobre 2002. Les débats qu'elle a tenus à ce sujet sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/57/SR.17 à 21).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Lettre datée du 22 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies pour transmettre le texte de l'Initiative Koizumi (mesures concrètes qui seront prises par le Gouvernement japonais en faveur du développement durable – vers le partage des ressources mondiales), qui a été annoncée à Tokyo le 21 août 2002 (A/57/350);
 - b) Lettre datée du 23 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies pour transmettre la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 lors de leur vingt-sixième réunion annuelle, qui s'est tenue le 19 septembre 2002 au Siège de l'ONU (A/57/444).
4. À sa 17^e séance, le 11 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, l'Adjointe du Directeur du Bureau de New York du Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.3/57/SR.17).



5. À la même séance, le Commission a engagé avec les orateurs susmentionnés un dialogue auquel ont participé les délégations des pays ci-après : Afghanistan, Autriche, Cuba, Israël, Palestine, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse et Suriname (voir A/C.3/57/SR.17).
 6. Aucune décision n'a été prise au titre de cette question.
-